

INJEP NOTES & RAPPORTS RAPPORT D'ÉTUDE

■ Avril 2023
■ INJEPS-2023/04

L'information jeunesse au quotidien

Institutions, pratiques, trajectoires

SYNTHÈSE

JULIE VASLIN

■ Postdoctorante en science politique au Centre d'études et de recherches administratives, politiques et sociales (CERAPS), université de Lille

En application de l'article 54 de la loi « égalité citoyenneté », on peut lire dans une instruction de décembre 2017 du ministère de l'éducation nationale que « le label information jeunesse est une marque de qualité accordée par l'État à une structure d'information des jeunes¹ », ce label pouvant être accordé à différents types de structures (associations, GIP, service d'une collectivité locale, etc.). Sur le terrain, les informateurs et informatrices jeunesse (IRJ) déclinent ce label dans les structures information jeunesse (SIJ), communément nommées PIJ ou BIJ (point ou bureau information jeunesse).

Largement développées sur le territoire depuis les années 1990 à la faveur d'un plan des « 1000 points J » et portées dans les années 2000 par le développement de l'accueil numérique (les « points cyb » notamment), les structures information jeunesse s'inscrivent dans un réseau peu à peu développé dans le sillage du Centre d'information des jeunes (CIDJ), créé en 1969 par l'État. Alors que la genèse du CIDJ² et les débuts de son essaimage ont été étudiés dans les années 1990 (Baubeau, 1996), le réseau IJ contemporain et ses 1 200 structures locales restent un point aveugle des travaux sur les politiques de jeunesse territoriales. L'objectif de cette étude³ est de pallier ce manque en entrant dans le quotidien des SIJ, par l'observation ethnographique du travail des informateurs et informatrices jeunesse.

Réalisée en 2021, l'enquête sur laquelle porte ce rapport s'inscrit dans un contexte particulier pour le réseau IJ. Les années 2010 ont en effet été marquées par une transformation profonde des pratiques d'accès à l'information, devenues à la fois individuelles et numériques, questionnant en profondeur les contenus et les formes des informations diffusables dans les SIJ. Parallèlement, la refonte de la labellisation en 2017 a été suivie de la fusion de nombreux centres régionaux d'information jeunesse (CRIJ), en écho à celle des Régions. Troublé par ces transformations des pratiques des jeunes et de sa gouvernance, le réseau IJ travaille cependant à se consolider sous l'action de ses têtes de réseau régionales (les CRIJ) et nationale (Info Jeunes France). Alors que d'un côté les études et évaluations du réseau se multiplient, la rédaction d'un « référentiel métier » publié en 2019 explicite l'ensemble des missions d'une IRJ, posant le cadre du mandat généraliste de ces spécialistes locaux de l'information des jeunes. À la croisée de ces deux dynamiques, ce rapport tente de saisir et de documenter empiriquement la teneur du travail des informateur-trice-s jeunesse dans des contextes locaux variés en répondant à la question suivante : **comment expliquer les déclinaisons différenciées du travail des informateur-trice-s jeunesse d'un territoire à l'autre ?**

Il s'agit donc à la fois d'identifier quels professionnels de la jeunesse sont les IRJ, tout en analysant les causes de la déclinaison différenciée de leur mandat, en fonction des contextes locaux qui le façonnent. À ce titre, cette étude peut être lue comme une sociologie des groupes professionnels appliquée aux professionnels de la jeunesse, et mise au service d'une analyse des politiques de jeunesse locales. L'enquête repose sur quatre terrains d'observation : deux équipes d'IRJ travaillant dans des PIJ municipaux d'une part, et deux informateur-trice-s jeunesse portant la « casquette IJ » dans des structures jeunesse différentes (un centre social et une mission locale). Si les contraintes de l'enquête ont favorisé l'exploration des terrains municipaux (deux semaines d'observations chacun, contre une dans chacune des structures non municipales), la totalité de l'enquête comprend 27 entretiens semi-

¹ Voir instruction n°2017-154 du 1-12-2017 : <https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo42/MENV1726545J.htm> (consulté en septembre 2022).

Voir aussi : décret n° 2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse », pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n° 2017-86 du 27 janvier 2017.

² Fruit du *Livre blanc de la jeunesse* publié en 1967 par le ministère de la jeunesse et des sports de François Missoffe.

³ Réalisée en 2021-2022 grâce à un partenariat entre l'INJEP, Info Jeunes France et le CERAPS (Université de Lille).

directifs et 30 jours d'observation, ainsi que de nombreuses photographies et la récolte ponctuelle de documents de travail des IRJ. Ce matériau est décliné tout au long du rapport dans quatre chapitres, proposant chacun l'éclairage d'une des variables de la différenciation localisée du métier d'IRJ : les modalités d'accueil des jeunes (chapitre 1 : Accueillir), la place des IRJ au sein de la structure qui les emploie (chapitre 2 : Rendre service), les configurations d'acteurs qui façonnent les politiques jeunesse territoriales (chapitre 3 : Sortir du PIJ) et enfin, la trajectoire professionnelle propre à chaque IRJ (chapitre 4 : Se professionnaliser).

Accueillir

Le rapport s'ouvre par l'exposition des nombreuses modalités d'accueil de jeunes dans les SIJ. Leur variété est d'abord documentée par l'image, la photographie des lieux où travaillent les IRJ permettant de saisir les possibilités et les contraintes matérielles dans lesquelles se déploie la tâche la plus commune qui leur incombe : accueillir les jeunes. Alors que les deux PIJ municipaux étudiés disposent d'un local dédié dans lequel les IRJ peuvent accueillir tous les publics, les professionnel-le-s portant la « casquette IJ » dans un centre social et une mission locale semblent moins attaché-e-s à tenir l'accueil d'un lieu qu'à proposer des actions d'information des jeunes spécifiques, dans différents espaces de leurs structures. De manière générale dans les quatre SIJ étudiées, l'accueil se décline sous trois formes principales : l'accueil numérique d'abord, l'accueil et l'accompagnement individuel ensuite et l'accueil collectif de différents groupes enfin.

Souvent labellisés comme « points cyb » dans les années 2000, les PIJ sont aussi parfois confondus avec le service « espace public numérique » d'une mairie. Guichet unique d'information des jeunes sur de nombreux sujets, ils apparaissent alors aussi comme un guichet des guichets, c'est-à-dire un lieu physique d'accès aux guichets numériques du service public en ligne. Les IRJ accueillent à ce titre des publics très variés, les jeunes venu-e-s pour s'informer côtoyant des personnes à la recherche d'un accompagnement pour l'accès aux droits, ou à quelques services informatiques ponctuels. Agents de guichet municipaux, les IRJ composent avec ces différents publics, soucieux de faire cohabiter dans des espaces contraints des profils et des désirs d'utilisateurs très différents. Avec les jeunes en particulier, les IRJ utilisent le numérique pour communiquer et pour faciliter leur accès aux informations qu'ils recherchent. Plus ponctuellement, les IRJ œuvrent enfin à l'éducation numérique des jeunes, les formant aux risques et usages du web grâce à des animations originales.

Mais l'accueil et l'accompagnement des jeunes est loin de se réduire aux enjeux du numérique. Qu'ils franchissent la porte du PIJ pour y trouver une information ponctuelle, pour être conseillé-e-s dans l'écriture de leur CV ou qu'ils le fréquentent plus régulièrement, les jeunes sont accueilli-e-s, orienté-e-s et accompagné-e-s par les IRJ selon des modalités variables en fonction de leurs besoins. Anonyme en principe, l'accueil d'une jeune devient plus personnalisé lorsqu'il se meut en accompagnement. Ce terme reste cependant utilisé avec précautions par les IRJ lorsqu'ils travaillent en collaboration étroite avec les conseiller-e-s en insertion professionnelle des missions locales, ces dernier-e-s réalisant un « accompagnement individuel » synonyme de suivi nominatif et contrôlé, que les IRJ se défendent quant à elleux d'exercer. Régulièrement, les IRJ accueillent aussi des stagiaires et volontaires en service civique, dont le statut oscille entre celui de collègue et de public de l'informatrice jeunesse.

Dans les SIJ, les IRJ accueillent enfin des groupes, le plus souvent constitués par des collègues ou des partenaires, auprès desquels iels proposent une animation ou une réunion d'information. Parfois directement constitué par les IRJ, un groupe de jeunes peut aussi être accompagné au long cours dans

la construction et la réalisation de projets collectifs portés au sein de la SIJ. Minoritaire dans le travail d'accueil en général, l'accueil des groupes est valorisé par les IRJ en ceci qu'il permet à la fois d'augmenter les chiffres de fréquentation de la structure et de toucher des jeunes qui, sans ces groupes, n'en auraient pas franchi la porte.

Tâche centrale du métier d'IRJ, l'accueil des jeunes se décline donc selon des espaces et des modalités très variées. La diversité de situations présentées et catégorisées dans ce premier chapitre n'est qu'un reflet de la variété des positions occupées par les IRJ au sein de leur structure et dans leur territoire, explorée dans les chapitres suivants.

Rendre service

Mandaté·e·s par l'État pour mettre en œuvre la charte et le label IJ sur leur territoire, les informateur·trice·s jeunesse n'en restent pas moins et avant tout les salarié·e·s de la structure porteuse du label. À ce titre, la place qu'ils occupent dans l'organigramme et le mandat qui leur est confié par cette structure priment sur le label dans la définition de leurs missions et dans l'organisation de leurs tâches quotidiennes. On explore ainsi dans ce deuxième chapitre quatre manières d'articuler l'information jeunesse au projet politique de la structure qui en porte le label. Dans les structures municipales, l'information jeunesse participe à la déclinaison des orientations politiques des élus en matière de politique jeunesse : dans un premier PIJ municipal par exemple, les IRJ sont d'abord identifiés comme porteurs et pivots de la politique d'insertion professionnelle des jeunes, par contraste avec leurs collègues du service jeunesse, chargé·e·s de l'animation au sens large. Dans l'autre PIJ municipal, qui constitue à lui seul le service jeunesse de la ville, les IRJ travaillent historiquement davantage la question de la citoyenneté des jeunes, en encadrant un conseil municipal des jeunes. Dans les structures non municipales, les deux professionnel·le·s observé·e·s portent la « casquette IJ » en plus de leur mission initiale, l'une étant chargée d'accueil et d'information dans une mission locale et l'autre, référent jeunesse d'un centre social. Alors que la première voit ses missions définies dans les interstices d'un faisceau de contraintes extérieures (relayer l'information sur les dispositifs dont ses collègues conseillères en insertion professionnelle ne s'occupent pas, adapter son emploi du temps aux besoins de son équipe d'accueil, etc.), le second présente l'information jeunesse comme une méthodologie d'action qui définit le cœur même de son métier d'animateur et de sa position dans le centre social (partir des besoins des jeunes pour les accompagner dans des projets qui, construits avec collègues et partenaires locaux, les conduisent vers une définition autonome de leur trajectoire). Autrement dit, on présente à travers ces deux manières de porter la « casquette IJ » comme deux pôles opposés de la déclinaison de l'IJ dans une structure non municipale : supplément d'âme dans une mission locale d'un côté et colonne vertébrale du projet social d'un centre social de l'autre.

Dans les quatre structures étudiées cependant, un point commun revient. Quels que soient leur environnement professionnel direct et les orientations prises par les responsables de leur structure, les IRJ observé·e·s ont le souci commun de rendre service. Rendre un service public d'information des jeunes, d'abord, en s'accommodant des orientations et de l'organisation interne de leur structure pour diffuser aux jeunes qu'ils rencontrent des informations sur des sujets et sous des formes variées. Rendre service, d'autre part, à leurs collègues et à leur hiérarchie, en faisant de la plasticité de leur mandat un atout leur permettant de se rendre indispensables et ainsi, de pérenniser leur position dans la structure.

Sortir du PIJ

L'expression « aller vers », régulièrement employée dans les mondes de l'action sociale et des politiques de jeunesse, renvoie concrètement dans notre enquête au fait de sortir du PIJ pour exercer son métier. Ces sorties se font dans le cadre de partenariats nombreux qui modèlent le mandat des IRJ, en fonction des types d'interlocuteur-trice-s disponibles sur le territoire. Dans ce chapitre, on s'intéresse au poids des configurations d'acteurs locaux sur le modelage des contours du mandat des IRJ. Pour cela, on décortique d'abord l'ensemble des tâches qui façonnent le travail partenarial : de la prise de contact à la mise en œuvre logistique d'événements partenariaux, en passant par l'entretien des relations interindividuelles et l'organisation du travail collaboratif avec les différents partenaires. En observant plusieurs situations concrètes de travail partenarial, on entre dans le détail de nombreuses tâches souvent peu visibles du métier d'informateur-trice jeunesse. Prenant ici acte de la très grande variété des thématiques autour desquelles les IRJ nouent des partenariats plus ou moins durables, on se concentre ensuite sur la participation des IRJ à deux des nombreux axes de la politique locale de la jeunesse : l'accompagnement et l'insertion de la jeunesse populaire d'une part et l'articulation des logiques d'éducation populaire à celles de l'éducation nationale d'autre part.

Régulières si ce n'est systématiques, les relations des IRJ avec les acteurs de l'action sociale et de l'insertion professionnelle des jeunes structurent leur position sur leur territoire d'action. En nous appuyant plus spécifiquement sur l'observation des actions conduites par les IRJ municipaux, on montre ici comment l'information jeunesse tend à cibler, à l'instar de nombreuses autres interventions publiques, la jeunesse des quartiers populaires des villes. Dans les deux villes étudiées, on retrace également l'histoire récente des relations des IRJ avec les équipes de prévention spécialisée qui constituent, pour elleux, un appui essentiel pour diffuser l'information auprès des jeunes qui en sont les plus éloigné-e-s. Enfin, outre les forums jobs⁴, les IRJ participent aux côtés des équipes des missions locales à de nombreuses initiatives visant à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, apparaissant davantage comme des professionnels susceptibles d'expérimenter des dispositifs pilotes et restant plutôt éloigné-e-s des logiques comptables qui pèsent sur les conseiller-e-s en insertion professionnelle.

Convoitées par les têtes de réseau nationale et régionales, les relations entre l'information jeunesse et l'éducation nationale sont ensuite explorées à l'échelle locale. S'ils s'incarnent dans des formes d'interventions extrêmement variées, les partenariats avec les établissements du secondaire ont tous en commun d'être fondés sur une relation interindividuelle construite entre l'informateur-trice jeunesse et un-e professionnel-le de l'établissement (le plus souvent membre de l'équipe de direction ou de la vie scolaire). À la difficulté de construire et de faire perdurer ces partenariats nombreux, mais fragiles répond enfin la valeur particulière qui leur est accordée par les IRJ. Valorisé-e-s par la confiance que leur octroie dans leurs interventions un système scolaire qui ne les a pas toujours épargné-e-s par le passé, les IRJ se réjouissent non seulement de pouvoir ici toucher un public captif et nombreux, mais aussi de lui apporter des informations jugées précieuses et complémentaires à celles transmises dans les programmes scolaires (comme l'éducation aux enjeux du numérique ou de la citoyenneté locale).

Partiels, ces coups de sonde dans la vie partenariale des IRJ nous permettent finalement de mettre en lumière le rôle pivot qu'ils peuvent exercer dans la durée au sein des politiques locales de la jeunesse de deux manières. D'abord, en construisant un réseau et des capacités à faire vivre des partenariats

⁴ Événements phares de la plupart des SIJ que le calendrier de notre enquête ne nous a pas permis d'observer, l'enquête ayant démarré en mars 2021 en période de restrictions sanitaires et s'étant terminée en décembre de la même année, avant la reprise de l'organisation de ce forum.

extrêmement variés, qui font la spécificité de leur rôle par rapport à celui des autres professionnel·le·s de la jeunesse. Ensuite, en cherchant à incarner une forme de permanence de la coordination des institutions locales de la jeunesse, souvent touchées par un fort *turn-over* dans leurs équipes.

Se professionnaliser

Dernière variable, et non des moindres pour comprendre les déclinaisons différenciées du métier d'informateur·trice jeunesse d'un territoire à l'autre, la trajectoire des professionnel·le·s de l'information jeunesse apparaît dans ce dernier chapitre comme une clef de compréhension centrale de l'ensemble du rapport. Loin de prétendre à quelque représentativité, l'analyse linéaire puis croisée des trajectoires sociales et professionnel·le·s des sept IRJ suivi·e·s dans cette enquête apporte quelques éclairages sociologiques à l'analyse des quatre études de cas. Ce dernier axe de réflexion nous permet également de prendre du recul sur les appropriations localisées du métier d'IRJ, et de considérer ce poste comme une étape possible, voire régulière, de la trajectoire professionnelle des cadres des politiques locales de la jeunesse.

La documentation des trajectoires des sept IRJ rencontré·e·s dans cette étude nous permet d'abord de saisir le sens donné à ce travail par des professionnel·le·s plus ou moins novices dans le métier. Alors que la majorité des IRJ étudié·e·s ici exercent cette fonction depuis plus de cinq ans⁵, deux d'entre elleux débutent dans le métier au moment de l'étude. Comportant quatre hommes et trois femmes, cet échantillon non représentatif d'IRJ est composé de cinq personnes qui, grâce à ce poste, connaissent une ascension sociale notable. Tous et toutes ont enfin en commun d'avoir subi une réorientation au cours de leurs études ou de leur vie professionnelle, et d'avoir trouvé dans le monde de l'information jeunesse⁶ un cadre de travail qu'ils considèrent comme à la fois stimulant et bienveillant. Chacune s'empare cependant différemment de son poste et ce chapitre est l'occasion de mettre en lumière différentes manières de construire sa légitimité au sein de sa structure. Alors que les informateurs masculins s'appuient volontiers sur leurs goûts personnels et sur leur capital d'autochtonie pour s'approprier leurs missions, les informatrices apparaissent quant à elles plus soucieuses de mettre en avant leurs compétences d'organisation et de rigueur pour être reconnues au sein de leur structure comme des professionnelles légitimes. Sans épuiser la variété des profils d'IRJ, l'analyse de ces quelques trajectoires nous permet ici de mettre le doigt sur différentes stratégies d'appréhension d'un poste qualifié de « généraliste », par le biais des spécialités personnelles et en particulier genrées de chacune.

Les trajectoires des IRJ sont enfin lues de manière dynamique, regardées à l'aune des formations suivies et du tutorat exercé par leurs chef·fe·s. Ces dernier·e·s, rencontré·e·s en entretiens pendant l'enquête, nourrissent elleux-mêmes des liens étroits avec l'information jeunesse : ancien informateur jeunesse, membre du CA d'un CRIJ ou encore militant d'une approche plus éducative qu'économique dans les missions locales, ces cadres des politiques jeunesse apparaissent comme des défenseur·euse·s assidue·s de cette méthodologie d'action dans leur secteur. Au regard de leurs trajectoires et de la promotion de certain·e·s IRJ au cours de l'enquête, on constate finalement que le poste d'informateur·trice jeunesse peut être une étape privilégiée de la formation des cadres des politiques de jeunesse. Premier poste pérenne dans des trajectoires souvent heurtées ou précaires, le métier

⁵ Cette surreprésentation des IRJ expérimenté·e·s s'explique par le fait qu'au moment du choix des terrains d'enquête, les chargé·e·s de développement des CRIJ nous ont orientée vers des SIJ considérées comme exemplaires et avec les professionnel·le·s desquelles des liens de confiance avaient été noués depuis longtemps.

⁶ La plupart parlent plutôt du monde de « l'éducation populaire » pour désigner leur environnement professionnel (Porte *et al.*, 2021).

d'information jeunesse est, dans les structures observées, l'antichambre de postes d'encadrement dans lesquels les connaissances généralistes et plus encore les compétences polyvalentes des IRJ sont un atout central pour progresser dans la hiérarchie.

*

En conclusion, le travail des informateur·trice·s jeunesse requiert à la fois des connaissances généralistes et des compétences polyvalentes. Cette double transversalité, thématique et méthodologique, favorise une grande plasticité de leur mandat par rapport aux orientations politiques des structures qui les portent, aux configurations d'acteurs qui les entourent, et aux personnalités mêmes de ceux qui occupent ces postes. Dans ce contexte, la difficulté principale réside non pas dans l'identification d'une figure type de l'IRJ (qu'il serait intrinsèquement vain de vouloir dessiner), mais plutôt dans les usages politiques qui peuvent être faits de cette plasticité. Lorsque l'informateur·trice jeunesse peut être un·e professionnel·le pivot des politiques jeunesse, aussi à l'aise dans l'accueil de guichet que dans le conseil aux élu·e·s et capable d'orienter les jeunes dans les configurations institutionnelles locales, iel est un·e professionnel·le dont l'adaptation à sa structure et à son territoire lui permet de se rendre indispensable. Mais lorsque cette adaptabilité est utilisée pour faire de l'IRJ un bouche-trou des missions manquantes dans sa structure ou le support d'une politique de jeunesse sous-dotée, la difficulté du métier se double d'une impossibilité d'en valoriser les tâches. C'est entre ces deux usages contrastés de la plasticité du mandat des IRJ que se situent certainement nombre d'entre eux. Les études de cas présentées dans ce rapport documentent la variété des situations qui en découlent et offrent aux IRJ comme à leurs hiérarchies du grain à moudre pour consolider et valoriser leurs positions sur leurs territoires.

Retrouvez l'intégralité du rapport téléchargeable sur www.injep.fr

L'INFORMATION JEUNESSE AU QUOTIDIEN

INSTITUTIONS, PRATIQUES, TRAJECTOIRES

Présentes dans bien des territoires (on en compte près de 1200), les structures de l'information jeunesse sont quasiment absentes de la littérature sur les politiques de jeunesse. Ce rapport, réalisé en partenariat avec le CERAPS (université de Lille) et Info Jeunes France, vise à combler ce manque en proposant une exploration du quotidien des structures de l'information jeunesse, à travers l'étude du mandat des professionnel·le·s qui les font vivre.

D'après la loi, les informateur·trice·s jeunesse doivent accueillir anonymement les jeunes et les informer sur des sujets divers, les accompagner dans l'identification de leurs besoins et les orienter vers les acteurs locaux qui pourraient les aider. Ce mandat, large et généraliste, est étudié empiriquement grâce à une enquête ethnographique conduite en 2021 dans quatre structures d'information jeunesse. Dans chacune de ces structures, on observe les variations sensibles du métier d'informateur·trice jeunesse, en fonction des lieux de travail, des formes d'accueil proposées aux jeunes, des orientations politiques de la structure porteuse du label, des configurations d'acteurs locales et des trajectoires professionnelles diverses des informateur·trice·s jeunesse elleux-mêmes. Cette plongée dans les quotidiens différenciés de l'information jeunesse nous permet d'en saisir les régularités, d'un territoire et d'une structure à l'autre, mais aussi de comprendre et d'analyser les usages localisés de la plasticité du mandat des informateur·trice·s jeunesse.



ISSN : 2727-6465